

L'Éducation pour tous — Ensemble : L'intégration scolaire des enfants handicapés

Parmi les 115 millions d'enfants qui ont abandonné leurs études, beaucoup ont des besoins éducatifs particuliers. L'éducation axée sur l'intégration est une stratégie cruciale pour travailler avec ces jeunes. Le principe fondamental de ce type d'enseignement est que tous les enfants devraient avoir la possibilité d'apprendre — ensemble. Cela signifie que les écoles de type classique doivent être équipées pour pouvoir identifier les besoins des différents élèves, et notamment des enfants qui sont habituellement exclus — que ce soit du point de vue de l'accès à l'école ou du point de vue de l'égalité en matière de participation.

Le nombre d'enfants handicapés dans le monde est bien plus important que ne le pensent la plupart des gens. Toutefois, la grande majorité d'entre eux n'ont que des déficiences légères qui, dans bien des cas, ne sont pas visibles ou facilement diagnostiquées. Les enfants handicapés incluent ceux qui ont des difficultés d'apprentissage, d'élocution, physiques, cognitives, sensorielles ou psychologiques. Il y a beaucoup plus de probabilités pour que ce soit des enfants qui n'ont jamais fréquenté l'école, qui ont abandonné leurs études ou qui ont redoublé des classes. D'après un rapport de 1991 présenté par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et l'invalidité, dans la plupart des pays, une personne sur dix au moins a un handicap physique, cognitif ou sensoriel (ouïe/vue). Autrement dit, il y a entre 50 et 55 millions d'enfants handicapés de moins de 12 ans, dont moins de 5 % devraient atteindre l'objectif de l'Éducation pour tous, qui est de terminer le cycle primaire. Et ce nombre est sans doute en augmentation du fait même de la situation du monde à l'heure actuelle, qui est caractérisée par la progression de la pauvreté, les conflits armés, le travail des enfants, la violence et les abus, et le VIH/SIDA. Dans la mesure où ces enfants font partie d'une cellule familiale, on estime que 25 % au moins de la population mondiale est directement affectée par l'existence d'un handicap.

L'éducation axée sur l'intégration se focalise sur les points forts particuliers que les enfants apportent à l'école plutôt que sur leurs incapacités telles qu'elles sont perçues. L'objectif est en particulier de déterminer si les enfants ont la possibilité de prendre part à la vie normale de la communauté ou de l'école, ou s'il existe des obstacles physiques ou sociaux dans leur milieu. Comme le souligne Judith Heumann, conseillère de la Banque mondiale pour les questions concernant l'invalidité et le développement, « Si vous refusez aux enfants handicapés la possibilité de s'instruire, alors c'est le manque d'instruction et non pas leur handicap qui limite leurs chances dans la vie. ».

L'éducation axée sur l'intégration signifie que les écoles et les enseignants tiennent compte des besoins de chaque élève en particulier et répondent à ses attentes : ce principe d'inclusion a des effets positifs pour l'école, les enseignants et l'ensemble des élèves. Les écoles sont considérées comme des communautés d'élèves, l'instruction et la formation étant l'entreprise de toute une vie et l'objectif ultime d'individus sains et productifs, qui contribuent pleinement à la vie économique, sociale et culturelle de pays, de communautés et de familles.

Financement et décentralisation

Dans le passé, beaucoup de pays et de bailleurs de fonds ont évité d'apporter un soutien aux enfants handicapés, estimant que ces programmes étaient trop coûteux et qu'ils n'étaient pas d'une grande utilité au plan éducatif. Mais l'intégration d'enfants qui ont des besoins éducatifs particuliers dans les établissements d'enseignement général est efficace par rapport aux coûts. Selon les estimations d'un rapport de l'OCDE daté de 1994, le placement des enfants dans des classes d'enseignement général est de sept à neuf fois moins coûteux que le

placement dans des écoles spécialisées. Les recherches actuelles montrent que, lorsque le principe de l'éducation axée sur l'inclusion est adopté, le niveau et les résultats de tous les élèves s'améliorent. De nombreuses régions du monde soulignent les avantages personnels, sociaux et économiques que présente l'intégration des enfants, en âge d'aller à l'école primaire et qui ont des besoins éducatifs particuliers, dans les écoles de type classique ; la plupart de ces jeunes peuvent être scolarisés dans de bonnes conditions et à un coût moins élevé dans ces établissements. Cependant, il est parfois plus judicieux de choisir une autre formule que le système intégré. Dans presque tous les pays membres de l'OCDE, la formation d'un nombre assez important d'élèves sourds et aveugles est encore assurée dans des unités spéciales. Pour la population des sourds, l'image positive qu'ont d'eux-mêmes les enfants dans un environnement de « langage des signes » peut être plus importante que les avantages d'une intégration dans une salle de classe de type ordinaire.

Les coûts de l'exclusion sont élevés lorsque l'on considère les pertes de productivité, de potentiel humain, et de santé et de bien-être.

Valeur annuelle totale du PIB perdu pour cause de handicap

Valeur du PIB perdu (en milliards de dollars)	Estimation haute	Estimation faible
Pays à revenu élevé	1 300	900
Pays à revenu intermédiaire	480	339
Pays à faible revenu	192	135
TOTAL	1 936	1 365

Source : R.L. Metts, 2000, p. 71.

Un certain nombre de mesures permettent d'intégrer et de maintenir les enfants handicapés dans des salles de classe d'enseignement général. Ces mesures incluent notamment : 1) les politiques de formation préalable et en cours d'emploi du personnel enseignant et des administrateurs ; 2) les centres de ressources centralisés, les programmes d'animation et les coopératives ; 3) la mobilisation et la formation de parents pour qu'ils puissent apporter une aide ; 4) la collaboration multisectorielle et le renforcement des capacités des programmes de réadaptation à base communautaire.

Ces mesures exigent non seulement une assurance centralisée de la qualité et des garanties au niveau des droits de l'homme, mais aussi un financement décentralisé afin de promouvoir les initiatives et les pratiques novatrices qui répondent à des besoins locaux spécifiques. Il faudrait utiliser des formules basées sur les ressources pour répartir les fonds au niveau local en fonction des besoins estimatifs des programmes, en précisant les niveaux de soutien (taille de la classe, maîtres auxiliaires), ainsi que d'autres paramètres liés à la qualité de l'enseignement. Les dotations budgétaires qui encouragent l'adoption d'un système unifié d'organisation des services d'éducation et qui précisent les normes de performance se sont révélées très efficaces.

Questions liées à la qualité de l'enseignement

Pour ce qui est des stratégies d'enseignement et d'apprentissage, l'éducation axée sur l'intégration dans les salles de classe met l'accent sur les groupements polyvalents pour l'enseignement, le soutien des pairs, l'apprentissage coopératif, les formes multiples d'évaluation (évaluation standardisée ou basée sur les programmes scolaires, par exemple), la participation active conçue en fonction de des capacités d'apprentissage de l'élève, la prise en compte de divers modes d'apprentissage, et les méthodes d'approche critiques, centrées sur la

réflexion, de résolution des problèmes pour les programmes de cours et les études. Toutes ces stratégies représentent des pratiques optimales pour l'enseignement efficace de l'ensemble des élèves. Les nouveaux matériels pédagogiques pour la formation des enseignants que produit l'UNESCO s'inspirent de ces stratégies et sont largement utilisés dans les programmes de formation nationaux.

À une grande échelle, l'UNESCO a lancé des programmes d'écoles axées sur l'intégration et de soutien communautaire dans le cadre d'un projet mondial visant à maximiser les ressources humaines et matérielles utilisées pour promouvoir l'éducation intégrée. Jusqu'à présent, un échantillon de 30 pays a participé à cette opération. Sur la base des demandes soumises par les pays désireux de mettre durablement en place des programmes d'éducation axés sur l'intégration, l'UNESCO a sélectionné quatre pays sur lesquels elle focalisera son action, dont l'Inde, qui a lancé un projet pilote dans les écoles primaires et secondaires de Mumbai et de Chennai. La CESAP (Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) finance aussi plusieurs projets en Inde dans le cadre de son programme phare dans le domaine du handicap. La formation intensive des enseignants est centrée sur les stratégies d'enseignement et d'apprentissage adaptées à la personnalité de l'enfant, et incorpore des sessions de formation pratique et de rétro-information. Dans le cadre de la mise en œuvre de la formation, chaque école participante présente des propositions de recherche et d'évaluation. Les effets positifs ont fait l'objet d'études détaillées, tant sur le plan du changement de comportement des enseignants et des élèves à l'égard de l'enseignement et de l'apprentissage que sur le plan des résultats obtenus par les élèves. Avec 16,7 % de la population mondiale, l'Inde peut fournir des enseignements importants.

Enseignements tirés

- 1) La formation des enseignants joue un rôle déterminant dans le contexte de l'éducation axée sur l'intégration.
- 2) L'intervention précoce, avec de petits groupes polyvalents, est importante lorsque les enfants sont encore au stade formatif du développement.
- 3) Les stratégies doivent promouvoir l'accès et la participation – qu'il s'agisse d'un agencement universel pour l'accès physique aux écoles, ou de l'enseignement adaptés programmes scolaires grâce à des soutiens appropriés.
- 4) L'éducation fondée sur l'inclusion devrait être considérée comme une partie intégrante de la réforme de l'école considérée dans son ensemble.
- 5) Le financement décentralisé permet de soutenir les pratiques novatrices au sein d'un système unifié d'organisation des services d'éducation.
- 6) Les lois et politiques qui soutiennent le droit universel d'accès et de participation doivent être appliquées sans distinction à l'ensemble des élèves et, en particulier, aux élèves handicapés.

Malgré les progrès accomplis dans la mise en place d'une éducation intégrée et de l'Éducation pour tous, il reste encore beaucoup à faire. Le déni des droits fondamentaux de l'homme et les inégalités criantes en matière d'opportunités existent encore pour les enfants handicapés. Les

expériences des pays montrent de plus en plus que l'éducation axée sur l'intégration doit être le principe directeur pour atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire grâce à *l'Éducation pour tous — Ensemble*.

Les problèmes qui restent à régler : un appel pour l'action

1) Collecte des données et définition de la population

Il est indispensable de définir clairement et de localiser la population des enfants handicapés afin de les scolariser, et de collecter des données sur cette population. En outre, les études montrent que, parmi les enfants qui ont quitté l'école et qui vivent dans les rues, beaucoup souffrent peut-être d'une incapacité non enregistrée et non diagnostiquée.

2) Planification

Les planificateurs doivent être conscients du fait que la prise en compte du handicap fait partie intégrante du développement, et veiller à la formation des maîtres pour qu'ils puissent enseigner aux enfants handicapés, ainsi qu'à l'amélioration des possibilités d'accès aux écoles et, en particulier, pour ce qui est des techniques pédagogiques, de l'accès physique et de l'accès pour les élèves mal-voyants et malentendants. Ceci s'applique également aux planificateurs locaux et à la communauté des bailleurs de fonds. Jusqu'à ce jour, par exemple, la Banque mondiale n'a pas encore défini de politique pour les personnes handicapées en matière de construction scolaire, l'activité qui absorbe encore la plus grande partie des financements de la Banque mondiale au titre de l'éducation. De manière générale, la planification concernant l'Éducation pour tous devrait explicitement inclure la communauté des personnes handicapées. Les planificateurs doivent aussi rechercher des solutions technologiques et d'autres moyens permettant de réaliser des économies de coût pour l'enseignement auprès des enfants handicapés, ce qui sera aussi un facteur d'équité. Ils devraient à ce titre travailler avec le Groupe de travail international des Nations Unies sur le handicap et le développement pour maintenir la question des personnes handicapées dans le programme d'action de l'Éducation pour tous.

3) Approche fondée sur les droits de l'homme

Il est absolument indispensable d'aider les gouvernements à élaborer, mettre en œuvre et faire appliquer des politiques nationales pour les personnes handicapées et l'éducation intégrée. Les questions concernant les personnes handicapées doivent certes être ancrées sur les droits de l'homme, mais elles sont compatibles avec ce que nous savons du développement économique et de l'éradication de la pauvreté.

4) Sensibilisation et volonté politique

Il faut sensibiliser l'opinion à la question du handicap, et la population doit se rendre compte qu'il est possible de changer les choses, tant du point de vue des droits de l'homme que du point de vue économique. Il faut en faire plus pour renforcer les capacités et éduquer les organisations qui s'occupent des personnes handicapées et les groupes de parents, ce qui permettra de sensibiliser davantage la population en général et d'améliorer l'enseignement au niveau local. Ceux qui contribuent à l'éducation des enfants handicapés dans les pays en développement doivent trouver des solutions pratiques qui servent d'exemples, ainsi que des nouvelles façons de communiquer.

Cette série de notes a pour but de résumer les enseignements tirés de l'expérience et les principales conclusions de la Banque mondiale pour ce qui est de la politique à adopter dans

le secteur de l'éducation. Les opinions exprimées dans ces notes sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de la Banque mondiale. Pour obtenir d'autres exemplaires de la série *Education Notes*, s'adresser au Service-conseil pour l'éducation par courrier électronique à : eservice@worldbank.org ou consulter le site Internet : www.worldbank.org/education.

Principal auteur : Susan Peters.